

Gérard
Debreyne
montre
ses terres
inculti-
vables.



En 1969, les agriculteurs de Villeneuve d'Ascq (Nord) doivent quitter leurs terres : une ville nouvelle va se construire dans cette banlieue de Lille. A 55 ans, Marie Debreyne achète une petite ferme et loue quelques hectares à Auby, une petite bourgade traversée par le canal de la Haute Deûle. Elle y vit avec son fils Gérard. Mauvaise idée ! « *Quand je suis arrivé à Auby, dit Gérard, je me suis aperçu que mes rendements avaient diminué du tiers par rapport à ceux de Villeneuve d'Ascq. Je ne comprenais pas pourquoi, alors j'ai fait analyser le sol.* » Il apprend que sa terre est contaminée par des métaux lourds : 1000 ppm de plomb et 20 ppm de cadmium (une

partie par million - ppm - équivaut à un milligramme de substance pour une tonne de terre sèche), révèle le laboratoire.

C'est beaucoup trop ! Selon l'Association française de normalisation (AFNOR), il n'est plus raisonnable de cultiver. De telles concentrations peuvent avoir des incidences sur la santé. D'où provient cette pollution ? De chez Métaleurop (anciennement Penarroya), une usine de fabrication de métaux non ferreux ; elle s'étend sur 30 hectares en bordure de l'autoroute Douai-Lille. Sa masse imposante déploie dans la brume blanche de l'hiver une armée de 70 cheminées. « *Dans un rayon de plusieurs centaines de mètres autour de l'usine, plus rien ne pousse* », constate Pierre Six, de la

Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais. Cette zone est devenue un no man's land où quelques maisons abandonnées dressent ça et là leur piteuse façade de brique rouge, en attendant le bulldozer. « *Les gens ont été priés de partir* », précise Pierre Six.

Métaleurop raffine et transforme du zinc et du plomb par désulfuration. Avec une production de 140 000 tonnes de plomb et 130 000 tonnes de zinc par an, c'est de loin la plus grosse entreprise européenne de non-ferreux. Depuis la mise en route de la fonderie de zinc en 1925, puis de celle de plomb en 1936, elle crache sans vergogne sur ses voisins les résidus de métaux, noyés dans un nuage de dioxyde de soufre. Au moins 30 000

Cher voisin

PLOMBÉE POUR L'ÉTERNITÉ

Conséquence : la terre alentour produit des aliments immangeables ; elle est contaminée pour la nuit des temps.

Depuis 50 ans, une usine du Nord a rejeté 40 000 tonnes de métaux, au mépris des habitants.

L'affaire éclate ce mois-ci, avec un premier procès en réparation. Métaleurop au banc des accusés...

tonnes de plomb et 1000 tonnes de cadmium sont parties dans l'atmosphère. Les plaintes des agriculteurs, de l'Association Nord Nature et de quelques élus locaux n'ont cessé de croître. Elles ont fini par avoir partiellement raison de Métaleurop. Au début des années 1970, l'installation de filtres sur les cheminées a permis de réduire 90 % des rejets. Mais aujourd'hui, dix cheminées crachent encore sans retenue. Chaque jour, 140 kg de plomb et 10 kg de cadmium partent dans l'atmosphère... et retombent sur le sol.

Même si les rejets dans l'air semblent à présent conformes aux normes fixées par le préfet du Pas-de-Calais dans un arrêté du 22 janvier 1980, les terres qui entourent l'usine sont contaminées pour la nuit des temps. Des cartes élaborées en 1979 par l'Institut national de recherche agronomique (INRA) ont été rendues publiques en 1982. Elles révèlent que le plomb est présent à plus de 200 ppm jusqu'à 5 km et qu'à 2 km, il dépasse 500 ppm. Quant au cadmium, ses teneurs avoisinent 20 ppm jusqu'à 1 km. De source bien informée, la zone stérile s'étend sur 60 km². La dispersion des métaux dans le sol dépend des vents dominants et arrose plutôt à l'est. La situation s'est-elle aggravée depuis ?

La loi du silence

De nouvelles cartes de contamination du sol ont été réalisées en 1987 à la demande de la préfecture. Mais elles restent confidentielles. Métaleurop en est propriétaire et refuse de les rendre publiques. L'entreprise, d'ailleurs, n'est pas la seule responsable. Une usine, la Vieille Montagne, est également en cause, mais elle rachète les terres contaminées.

Ce n'est pas le cas de Métaleurop, qui agit en seigneur sur son fief. Un accord passé avec les agriculteurs d'Evin-Malmaison, commune qui subit le plus la pollution, fixe les seuils de concentration des métaux dans les végétaux à partir desquels la direction de l'usine indemnise les agriculteurs. Ce seuil est fixé à 100 ppm de plomb dans les fourrages verts, alors que la directive européenne n° 74-63 de 1974 recommande de ne pas dépasser 40 ppm. Et on peut s'interroger sur la destination des récoltes qui enferment entre 40 et 100 ppm. Tout le monde ici a un frère, un cousin ou un ami qui travaille à Métaleurop. Avec 1270 employés, l'entreprise est le premier

Champion de France

Vers, moules, poissons... Les animaux marins qui peuplent les sables et les eaux du littoral du Nord-Pas-de-Calais sont infestés de cadmium. Ce métal, plus toxique que le mercure, se concentre essentiellement dans le foie et dans les reins, mais aussi dans la chair des poissons. Or, l'homme n'élimine pratiquement pas le cadmium. Il peut donc s'accumuler et provoquer, à la longue, des troubles de santé.

De toutes les industries de France, Métaleurop détient le flambeau de la pollution de l'eau par le cadmium. En septembre dernier, elle rejetait encore à elle seule les trois quarts du cadmium déversés dans nos rivières par l'ensemble des industriels français. Un record ! Une station d'épuration, installée à l'automne, devrait retenir sous forme de boue recyclable une partie importante des 37 tonnes de cadmium qui partent chaque année dans le canal de la Haute Deûle. Mais c'est insuffisant par rapport aux règles de la Communauté européenne. En application de la directive du Conseil du 26 septembre 1983, les autorisations de rejet ont été fixées à 0, 2 mg/litre à partir du 1^{er} janvier. La station a été conçue pour un rejet d'au mieux 0, 3 mg/litre. Métaleurop demeure en infraction.

qui confiait au médecin d'Evin-Malmaison : « Nous avons planté un potager pour donner des légumes frais au bébé »... Pourtant, des travaux de l'INRA prouvent que ces métaux lourds passent dans les végétaux. Le plomb se fixe dans les racines, le cadmium migre dans la plante. La Direction départementale d'action sanitaire et sociale du Nord (DDASS) a mis au point la circulaire Rougerie, envoyée à toute personne demandant un permis de construire. Elle précise que « les abats des animaux d'élevage ne doivent pas être consommés - c'est dans ces organes que se concentre le plomb - et pour les cultures maraîchères, la partie supérieure doit être soigneusement lavée ».

Cette circulaire n'a pas d'équivalent dans le Pas-de-Calais, où la loi du silence persiste. Depuis 1983, Gérard Debreyne ne cultive plus sa terre. Il a vu ses bêtes mourir. Il vit à Auby, dans le Nord ; mais les terres qu'il cultivait se situent à Evin, dans le Pas-de-Calais. Métaleurop fait la sourde oreille et refuse de l'indemniser. Comment, alors, partir ailleurs, là où la terre est propre ? « C'est un fainéant », disent les voisins. Non ! Un homme qui se bat. Il a assigné Métaleurop au Tribunal de Grande Instance de Béthune. Le procès devrait s'ouvrir le 10 janvier.

Christine Laurent



Le site industriel de Métaleurop, avec au premier plan le canal de la Haute Deûle.

Photos: Patrick Delcroix/Pave

employeur du canton. Dans une région où le chômage frappe jusqu'à 40 % de la population, les arguments économiques ont force de loi. Résultat : les 53 000 habitants qui vivent dans les dix communes de la zone (Noyelles-Godault, Evin-Malmaison, Courcelles-les-Lens, Auby...) ne sont pas informés. Ainsi cette maman

Pour en savoir plus

- Nord Nature, Université des sciences et techniques de Lille, Biologie animale, bâtiment SN 3, 59655 Villeneuve d'Ascq cedex. Tél : 20 43 40 49.
- Métaleurop, Tél : 21.20.43.21, BP 1, 62950 Noyelles-Godault.